



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2018-053

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

PREFECTURE

23-2018-12-21-005 - Arrêté composition CTP Préfecture 12-2018.odt (2 pages)

Page 3

PREFECTURE

23-2018-12-21-005

Arrêté composition CTP Préfecture 12-2018.odt

Arrêté portant composition du Comité Technique de la préfecture de la Creuse

Titulaires désignés par le syndicat Force Ouvrière - FSMI

- Mme Françoise MATIGOT, attachée d'administration de l'État,
- M. Cédric DOURDET, adjoint technique principal de 2ème classe,
- Mme Cécile LAVEDRINE, attachée d'administration de l'État,

Suppléants désignés par le syndicat Force Ouvrière - FSMI

- M. Nicolas BOISSON, technicien de classe normale SIC,
- Mme Virginie CHANARD, secrétaire administrative de classe normale,
- Mme Florence JOUANNY, adjointe administrative principale de 1ère classe,

Titulaires désignés par le syndicat CGT- USPATMI

- Mme Christine NGO NAINOB, adjointe administrative principale de 1ère classe,

Suppléants désignés par le syndicat CGT- USPATMI

- M. Pascal BIMAS, technicien de classe exceptionnelle SIC.

ARTICLE 2 : La durée du mandat des représentants du personnel est fixé à quatre ans.

ARTICLE 3 : La Présidente est assistée, en tant que de besoin, par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres du comité technique de proximité.

Fait à Guéret, le 21 décembre 2018

La Préfète,
Signé : Magali DEBATTE